



Ville de Nice

Compte administratif 2021

Rapport de présentation



Table des matières

Introduction	3
1. Les recettes de fonctionnement	4
1.1. La fiscalité.....	5
1.2. Les tarifs et produits du domaine	8
1.3. Les dotations, subventions et participations reçues.....	8
1.4. Les autres recettes de fonctionnement	10
2. Les dépenses de fonctionnement	13
2.1. Les charges à caractère général	14
2.2. Les charges de personnel.....	16
2.3. Les autres dépenses de fonctionnement	17
3. Les recettes d'investissement	20
3.1. Les subventions d'investissement.....	20
3.2. Les autres financements extérieurs.....	21
3.3. Les autres recettes d'investissement.....	21
4. Les dépenses d'investissement.....	22
5. La situation des encours au 31/12/2021	30
Les budgets annexes	35
Annexes.....	39



Introduction

Le compte administratif 2021 est la dernière étape du cycle budgétaire. Il dresse, de manière synthétique, un état de l'exécution entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

Au cours de cet exercice, la ville de Nice aura encore été profondément affectée par la crise sanitaire avec une perte de recettes évaluée à 17,5 millions et des dépenses exceptionnelles liées à la vaccination, à la protection de sa population et au soutien de ses acteurs locaux de 8,6 millions d'euros.

Malgré ces contraintes, la ville aura résolument continué son action en faveur de la relance et de la mise en œuvre de ses projets de mandat avec 75 millions d'euros d'investissements en 2021, soit un montant nettement supérieur à celui de 2020 :

- Avec 14,5 millions d'euros, l'exécution 2021 confirme les ambitions de la ville de Nice en matière de politique culturelle permettant notamment la réalisation du Pôle culturel Saint-François, inauguré en avril 2022 (8 millions d'euros), l'engagement du plan musées (1,1 million d'euros) ou encore les premiers paiements liés à l'acquisition et à l'installation de la structure éphémère « La Cuisine ».
- Le verdissement de la ville fait également partie des actions majeures déployées avec la rénovation et la création de nouveaux espaces verts pour près de 2 millions d'euros : lancement d'études pour le prolongement de la Promenade du Paillon, réaménagement de l'aire de jeux de la colline du Château avec de nouveaux agrès contenant des jeux accessibles aux enfants handicapés ou encore la poursuite des projets de trames vertes de centre-ville, le verdissement de 6 cours d'écoles élémentaires et de 4 cours d'écoles maternelles ou encore la poursuite des acquisitions nécessaires à la réalisation du Grand parc paysager de la plaine du Var.
- En matière de sécurité, la ville a poursuivi son projet de création de l'Hôtel des polices et ses actions de prévention et de sécurisation de l'espace public avec plus de 3 millions d'euros engagés pour le déploiement de nouvelles caméras et de près de 1 400 boîtiers d'alerte reliés au Centre de Supervision Urbaine (CSU).
- Avec 10,7 millions d'euros, la ville aura également consacré un effort, tout particulier cette année, pour la rénovation et à la modernisation de ses écoles (montant en hausse de 30 % par rapport à 2020).

Ces actions auront été menées dans le cadre d'une politique favorable au pouvoir d'achat des Niçois. Alors que l'inflation moyenne aura été de 3,4 % sur l'année, les tarifs payés par les usagers pour accéder aux prestations fournies par la ville sont restés stables (+0,09 %).

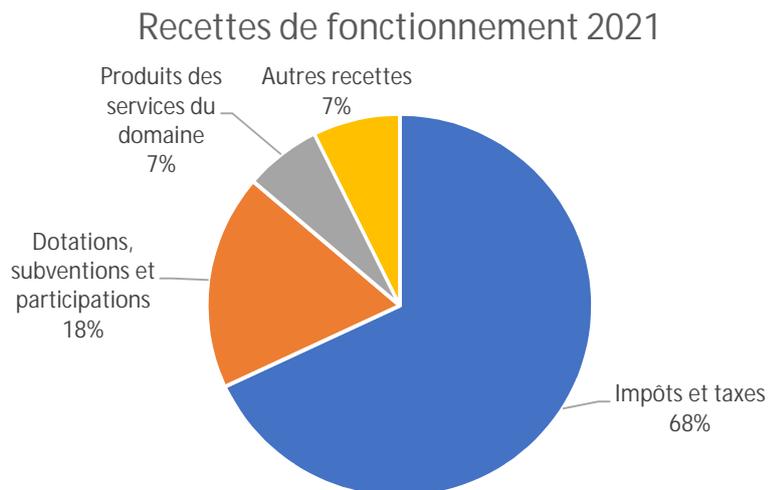
En matière de fiscalité, la taxe d'habitation payée par les Niçois aura, cette année encore, diminué grâce aux mesures gouvernementales. Au total, ce sont plus de 100 millions d'euros de pouvoir d'achat qui auront été restitués en 3 ans aux Niçois soit un gain moyen par foyer de 1 127 euros par an.



Section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 555 millions d'euros en 2021 et se ventilent ainsi :



	Réalisé 2021
Impôts et taxes	377 903 163 €
Dotations, subventions et participations	101 128 797 €
Produits des services du domaine	35 783 222 €
Autres recettes	40 576 271 €
Total des recettes réelles	555 391 453 €



1.1. La fiscalité

En 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale engagée par le Gouvernement, le produit de la taxe d'habitation des résidences principales encore imposées n'est plus affecté à la commune mais est perçu par l'Etat en lieu et place de celle-ci.

En compensation de cette perte de recettes, la commune perçoit la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, complétée par le versement d'une compensation calculée en appliquant un coefficient correcteur au produit de la taxe foncière.

En 2021, en cumulant les taux des parts communale et départementale de taxe foncière, la commune de Nice se place en deuxième position des taux les plus faibles des grandes villes de France.



1.1.1. Les contributions directes

Les contributions directes sont le principal poste de recettes de fonctionnement pour la ville de Nice. En 2021, elles totalisent un montant de 303 millions d'euros environ détaillé comme suit :

Libellé	Montant
Taxe foncière propriétés bâties	193 150 152
Coefficient correcteur – compensation suppression de la taxe d'habitation	68 549 092
Taxe d'habitation résidences secondaires	39 018 932
Rôles supplémentaires et complémentaires	1 808 780
Taxe foncière propriétés non bâties	430 252
Total	302 957 208 €

- La taxe foncière sur les propriétés bâties devient la première recette fiscale de la commune, avec la réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Son produit s'élève à 193 millions d'euros. La part départementale du produit de cette taxe sur le territoire de la commune est venue s'ajouter à la part communale, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle représente désormais près de 51 % des recettes fiscales de la commune.
- Pour compléter la perte de recette fiscale consécutive à la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales, le législateur a prévu l'application d'un coefficient correcteur sur le produit



de la taxe foncière des propriétés bâties pour verser à la commune une compensation supplémentaire. En 2021, son montant s'est élevé à 68,5 millions d'euros. Il s'agit de la deuxième ressource fiscale de la commune après la taxe foncière sur les propriétés bâties.

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le produit total s'élève à 39 millions d'euros, représente un peu plus de 10 % des recettes fiscales.
- En 2021, la commune de Nice a bénéficié de rôles supplémentaires et complémentaires sur les différentes taxes, effectués par les services des impôts, correspondant à des rectifications ou des omissions d'impositions, pour un montant de 1,8 million d'euros.
- Enfin, le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élève en 2021 à 0,4 million d'euros.

1.1.2. Les produits de la fiscalité reversée par la Métropole Nice Côte d'Azur

Deux produits s'analysent comme des « reversements de fiscalité » et représentent environ 5 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont versés annuellement à la ville de Nice par la Métropole Nice Côte d'Azur, à savoir :

L'attribution de compensation (22,9 millions d'euros)

L'attribution de compensation permet de neutraliser l'impact des transferts de compétences effectués au profit de la Métropole. Le montant des recettes transférées étant supérieur au montant des dépenses transférées, la Métropole reverse une partie de ses recettes fiscales à la ville de Nice.

Depuis 2012, le montant de l'attribution de compensation pour la ville de Nice était fixé à 18,6 millions d'euros. En 2016, une modification a été effectuée en raison du transfert de nouvelles compétences à la Métropole : les aires d'accueil des gens du voyage, le crématorium, l'aménagement numérique. En 2019, cette attribution a été à nouveau modifiée avec le transfert de deux nouvelles compétences : la promotion du tourisme et la concession de distribution d'électricité.

La dotation de solidarité métropolitaine (3 millions d'euros)

Cette dotation a pour objectif un partage équilibré de la richesse fiscale sur le territoire métropolitain et l'expression, au sein du budget métropolitain, de la solidarité territoriale. Pour 2021, elle s'élève à 3 millions d'euros conformément à la prévision budgétaire.



1.1.3. Les autres produits fiscaux

Les montants perçus au titre des autres impôts et taxes augmentent de 8 % par rapport à l'an passé, en raison de la reprise progressive de l'activité économique. Ils représentent près de 9 % des recettes fiscales de la commune. Dans le détail, ils sont répartis de la sorte :

Libellé	CA 2020 (en €)	CA 2021 (en €)	Evolution
Taxes, droits de mutation ou pub foncière	32 079 257	36 192 460	13%
Taxe sur l'électricité	7 135 782	7 412 077	4%
Prélèvement produits des jeux dans les casinos	4 197 649	3 265 215	-22%
Affiches, réclames, enseignes	1 155 541	1 236 286	7%
Droits de place	241 856	538 457	123%
Reversement prélèvement jeux et paris hippiques	218 752	196 989	-10%
Taxe sur les pylônes électriques	139 865	143 055	2%
Autres impôts locaux ou assimilés	80 582	18 739	
Total	45 249 283	49 003 277	8%

- Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a progressé de 13 % entre 2020 et 2021, du fait d'une reprise importante des transactions réalisées sur le marché immobilier. Son produit s'établit à plus de 36 millions d'euros contre 32 millions d'euros en 2020.
- S'agissant de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), son produit de 7,4 millions d'euros est en progression de 4 % entre 2020 et 2021.
- Pour le prélèvement sur les produits des jeux dans les casinos, on constate encore une baisse du produit sur l'exercice 2021, du fait des fermetures d'établissements en raison de la crise sanitaire. Avec un produit de 3,3 millions d'euros, la baisse du produit entre 2020 et 2021 est de 22 %.
- Les recettes au titre de l'affichage et des enseignes ont atteint 1,2 million d'euros, en hausse de 7 % après la mise en place d'une nouvelle politique plus restrictive en la matière par la collectivité afin de mieux raisonner l'affiche publicitaire dans l'espace public.
- Les droits de place s'élèvent à 0,5 million d'euros en forte hausse par rapport à l'exercice précédent au cours duquel la ville a procédé à de nombreuses gratuités ou réductions des redevances pour tenir compte des périodes de confinement et faciliter la relance économique.



1.2. Les tarifs et produits du domaine

Les produits des services du domaine constatent les droits perçus des usagers des services locaux. Après une baisse très forte de ces recettes en 2020 en raison des différents confinements, la situation s'améliore progressivement en 2021 avec une baisse plus limitée au regard des recettes 2019 : - 28 % contre - 40 % en 2020.

Libellé	2019 (en €)	2020 (en €)	2021 (en €)
Redevances et droits services périscolaire (cantine, AnimaNice, etc.)	11 419 244	7 763 375	11 030 553
Droits de stationnement	10 422 524	6 939 442	8 344 358
Redevances et droits à caractère social	4 746 047	3 061 615	3 728 897
Redevances et droits à caractère sportif et de loisirs	6 237 463	2 861 479	3 713 238
Remboursements de frais	2 544 674	2 552 288	1 903 094
Redevances et droits à caractère culturel (musées, conservatoire, etc.)	4 175 273	1 047 330	1 769 707
Concessions et redevances funéraires	1 234 789	1 248 686	1 069 737
Autres redevances et droits	8 850 862	4 203 886	4 223 637
Total	49 630 876	29 678 101	35 783 221

1.3. Les dotations, subventions et participations reçues

1.3.1. Les dotations

Conformément aux engagements du Gouvernement, les dotations perçues par la ville sont stables en 2021 par rapport à 2020 :

Dotation et compensation de l'Etat	2020 (en €)	2021 (en €)
D.G.F. - Dotation forfaitaire	67 848 788	67 553 845
Dotation nationale de péréquation	3 274 875	3 292 833
Dotation générale de décentralisation	3 573 549	3 557 053
Dotation forfaitaire de recensement	69 990	-
Dotation pour les titres sécurisés	295 983	263 770
Dotation spéciale instituteurs	19 656	14 040
F.C.T.V.A. sur les dépenses de fonctionnement	494 015	653 568
Dotation D.M.T.O.	-	67 348
Frais d'assemblées électorales	164 241	411 501
TOTAL GENERAL	75 741 097	75 813 958



- La dotation forfaitaire de la Dotation globale de fonctionnement enregistre une baisse d'environ 294 943 euros par rapport à 2020 au titre du renforcement de la péréquation au profit des collectivités disposant de moindres ressources. En effet, la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil se voit écartée afin de financer l'évolution des dotations de péréquation communale.
- La dotation nationale de péréquation est stable par rapport à 2020. Liée au potentiel fiscal communal, elle est composée de deux parts : la première, dite « principale », vise à corriger les insuffisances de potentiel financier ; la seconde, dite « majoration », est plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.
- En complément de la DGF, diverses dotations ont pour vocation de compenser les charges résultant des transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. La principale est la dotation générale de décentralisation (DGD) dont le montant est maintenu depuis 2009, soit environ 3,5 millions d'euros.
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) correspond pour 653 568 € à la restitution d'une partie de la TVA opérée sur des dépenses de fonctionnement éligibles à ce dispositif.

1.3.2. Les compensations fiscales

Ces allocations annuelles, versées par l'Etat, compensent à la ville de Nice les pertes de recettes fiscales causées par les exonérations et allègements de bases décidés par le Parlement. Il s'agit de l'allocation compensatrice des exonérations des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties accordées à certains contribuables pour un montant de 4 223 005 €.



1.3.3. Les subventions de fonctionnement reçues

Les subventions et participations reçues par la ville de Nice en 2021 s'élèvent à 21 millions d'euros. Elles proviennent pour l'essentiel, de :

- o l'Etat et de ses organismes pour 0,3 million d'euros,
- o la Région pour 0,8 million d'euros,
- o du Département pour 0,6 million d'euros,
- o de fonds européens pour 0,2 million d'euros
- o de la CAF et d'autres organismes pour 18,9 millions d'euros.

Grâce à sa politique active de recherche de financement, la ville de Nice a ainsi pu obtenir des soutiens financiers au titre des activités suivantes :

Activité	Partenaires financiers	Montant (en €)
Sécurité et prévention	Etat	21 220
Enseignement	Académie de Nice	9 745
	Communes (frais de scolarité)	87 681
Culture	Etat	124 900
	Département des Alpes-Maritimes	650 000
	Région SUD P.A.C.A.	88 103
	Direction Régionale de l'Action Culturelle	167 827
Sports	Région SUD P.A.C.A.	700 000
Centres aérés	Caisse d'Allocations Familiales	3 102 048
Action Santé Prévention / ASV	Etat	17 000
	Région SUD P.A.C.A.	4 875
Famille et petite enfance	Caisse d'Allocations Familiales	15 578 754
	Département des Alpes-Maritimes	24 660
Aménagement et services urbains, environnement	Etat	5 000
	Région SUD P.A.C.A.	27 907
	Métropole Nice Côte d'Azur	22 981
Tourisme	Casino du palais méditerranée	200 000
PITEM, MEDNICE, Efficient Building, Practicies	Fonds européens	181 133
Administration générale (apprentis, ...)	Etat	63 000
	Région SUD P.A.C.A.	15 000
Total subventions de fonctionnement		21 091 833

1.4 Les autres recettes de fonctionnement

1.4.1. Les atténuations de charges

Les « atténuation de charges » comptabilisent 2,6 millions d'euros de recettes et correspondent essentiellement au reversement de rémunérations et de charges sociales, de la participation des agents au



coût des titres restaurants, ainsi que la comptabilisation des avoirs sur factures et variation des stocks de marchandises.

Libellé	2021 (en €)
Variation de stocks de marchandises (musées)	255 724
Avoirs sur factures et remboursements sur trop versés	99 584
Reversement de salaires, prestations sociales (CPAM, CNRACL)	323 940
Participations agents au cout de délivrance des titres restaurants	1 977 808
Total	2 657 056

1.4.2 Les autres produits de gestion courante

Cette somme de 12,8 millions d'euros comprend notamment :

- Les produits des loyers issus de la gestion du patrimoine de la Ville : 10,3 millions d'euros ;
- La mise à disposition du Musée National du Sport : 1,4 million d'euros ;
- Les produits du domaine : 0,6 million d'euros ;
- Les redevances versées par les fermiers, concessionnaires et partenaires de la ville pour environ 25 000 euros ;
- Les recettes de la régie administration funéraire pour environ 20 000 euros.

1.4.3 - Les produits financiers

D'environ 600 000 euros, ils retracent essentiellement le remboursement de la part des intérêts de la quote-part des emprunts globalisés (part des emprunts ayant financé des compétences transférées) assumée par la Métropole Nice Côte d'Azur pour 142 414 €, les intérêts sur la cession de réseaux câblés ainsi que des dividendes perçus au titre de parts sociales détenues par la ville pour 471 416 €.



1.4.4 Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à la somme de 16,2 millions d'euros. Ils retracent principalement les cessions immobilières réalisées par la ville de Nice en 2021 :

Objet	Montant
Vente Parking 63 boulevard Gorbella	4 700 000
Ventes 368 Boulevard du Mercantour	1 708 000
Vente 24 rue Segurane	1 600 800
Ventes 4 Quai Douane	858 201
Vente bureau Poste Sainte-Hélène + 8 parkings	850 000
Vente 15 avenue Cernuschi	700 000
Vente 61 rue des Potiers	660 000
Vente 2 petite avenue de la Californie	651 000
Vente Local 4 rue Montolivo	620 000
Vente 157 route St Pierre de Féric	294 000
Vente 26 Avenue Mirabeau	180 000
Vente appartement 2 rue des Roses	115 000
Vente 24 av Gallieni	111 000
Ventes 3 Place Commandant Gérôme	72 705
Autres ventes immobilières	370 696
TOTAL	13 491 402

Concernant les produits exceptionnels hors cessions, ils se décomposent comme suit :

Libellé	2021 (en €)
Jugement TA : éboulement vallon du Col de Bast	1 264 481
Remboursement de sinistres	356 682
Remboursement frais protocolaires par l'Etat	253 379
Produits exceptionnels divers	241 746
Pénalités sur marchés	241 741
Annulations de mandats sur exercices antérieurs	116 337
Remboursement par la SASP OCG Nice des dégradations subies au stade Allianz Riviera	92 741
Remboursement par la SACEM des droits d'auteurs versés	122 271
Total	2 689 378

Ces produits exceptionnels comprennent notamment la suite du jugement favorable du tribunal administratif du 15 septembre 2021 pour un montant de 1 018 168 €, au titre de la réparation d'un préjudice causé par des tiers à la suite d'un éboulement dans le vallon Col de Bast. Ce montant est provisionné au budget 2022, afin de se prémunir du non-recouvrement des titres émis.



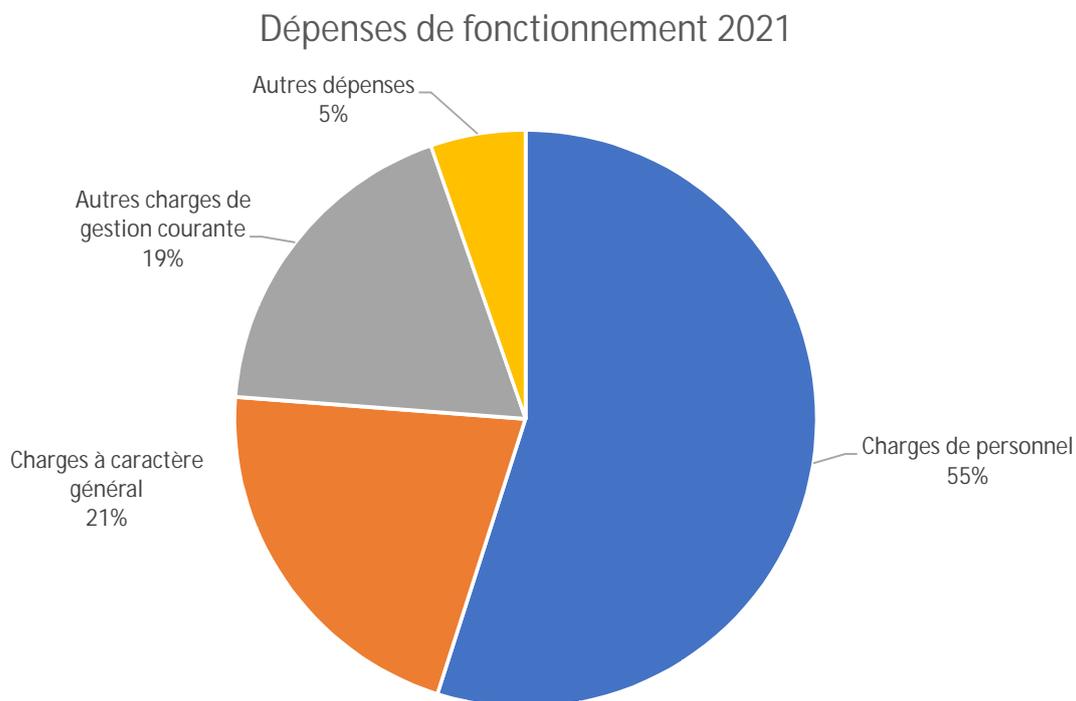
2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 526 millions d'euros et connaît une évolution maîtrisée au regard de :

- la reprise de l'activité en 2021 de certains secteurs qui avaient été contraints de réduire ou de suspendre leur activité au plus fort de la crise sanitaire (fermeture des équipements, annulations de manifestations ou d'évènements habituels) et qui ont été en partie au moins réactivés en 2021,
- la forte mobilisation des services municipaux en 2021 notamment pour faire face à la crise sanitaire et mener la campagne de vaccination à hauteur de 4,4 millions d'euros.

Chapitre	CA 2020	Réalisé 2021	Evolution
Charges à caractère général	109 483 776	112 120 425	2%
Charges de personnel	288 370 555	289 048 507	0%
Atténuation de produits	2 533 808	3 425 674	35%
Autres charges de gestion courante	90 483 297	97 517 486	8%
Frais de fonctionnement groupes d'élus	437 310	357 198	-18%
Charges financières	12 205 912	11 034 001	-10%
Charges exceptionnelles	5 894 694	10 361 802	76%
Dotations amortissements et provisions		2 572 350	
Total des dépenses réelles	509 409 351	526 437 443	3%

Par poste, ces dépenses se répartissent comme suit :





2.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (112 millions d'euros) correspondent aux dépenses courantes de la commune : fluides, petites fournitures, honoraires, maintenance, entretien du matériel et des bâtiments, impôts, etc.

Par politique publique, les dépenses de charges à caractère général se répartissent comme suit :

Politique publique	CA 2020	CA 2021
Services généraux	27 047 962	28 308 043
Sécurité et salubrité publiques	3 793 840	4 847 063
Enseignement – Formation	17 900 106	21 474 554
Culture	11 024 893	14 014 087
Sport et jeunesse	19 670 682	15 976 836
Interventions sociales et santé	2 263 398	1 716 789
Famille	1 839 350	2 458 585
Logement	3 882 933	4 563 663
Aménagement et services urbains, environnement	14 383 793	15 269 839
Développement touristique et attractivité de la Ville	7 676 820	3 490 965
Total	109 483 776	112 120 425

Dans le détail, ces montants représentent :

Au titre de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement :

- Contrat de prestations de service, entretien et maintenance de bâtiments, voiries, terrains : 10 587 945 €,
- Fluides, achats de petits équipements : 3 457 178 €,
- Frais de gardiennage, transport, honoraires et frais d'actes : 1 224 601 €,
- Impôts et taxes : 114 €.

Au titre de la sécurité et de la salubrité publiques :

- Locations immobilières et charge associées notamment pour la Police municipale, maintenance et entretien des bâtiments : 3 137 464 €,
- Gardiennage, frais d'acte et honoraires, relations publiques : 1 446 763 €,
- Achats de fluides et de petits équipements : 262 837 €.

Au titre de la culture :

- Locations mobilières, maintenance et entretien des bâtiments publics, prestations de service : 6 253 660 €,
- Gardiennage, transport de biens, relations publiques : 4 147 378 €,
- Fluides, petit équipement, livres : 3 553 791 €,
- Taxe foncière : 59 258 €.

Au titre de l'enseignement et de la formation :

- Alimentation, fluides, fourniture de petit équipement : 15 968 212 €,
- Location, entretien et maintenance des écoles et cantines, contrats de prestations de service : 4 364 353 €,



- Frais de gardiennage et de nettoyage, transport collectif : 1 141 989 €.

Au titre des sports et de la jeunesse :

- Contrats de prestations, entretien et maintenance des équipements sportifs, locations : 9 950 814 €,
- Fluides, achats de petits équipements : 4 494 163 €
- Frais de gardiennage et de nettoyage des équipements sportifs, transports collectifs : 1 531 860 €.

Au titre de l'intervention sociale et de la santé :

- Fonctionnement courant des centres de vaccinations : 775 936 €,
- Fluides et autres fournitures : 318 701 €,
- Contrats de prestations et locations immobilières : 622 152 €.

Au titre de la famille :

- Contrats de prestations, location : 1 467 592 €,
- Fluides et autres fournitures : 850 981 €,
- Frais de gardiennage, annonces et insertions : 140 012 €.

Au titre du logement :

- Taxes foncières sur le parc privé : 2 386 079 €,
- Charges locatives et entretien du parc privé : 1 683 906 €,
- Fluides et autres fournitures : 56 023 €,
- Honoraires et frais d'actes : 437 655 €.

Au titre du développement touristique et de l'attractivité de la Ville :

- Contrats de prestations, location : 2 688 712 €,
- Fluides, achats de petits équipements et marchandises : 260 876 €
- Frais de gardiennage, annonces et insertions : 541 377 €.

L'évolution significative des dépenses par rapport à l'exercice 2020 (7 676 820 €) s'explique pour l'essentiel par le fait que les festivités du Carnaval ne se sont pas tenues en 2021.

Au titre des services généraux :

- Remboursement à la Métropole au titre de la gestion mutualisée : 20 168 403 €,
- Fluides, achats de petits équipements : 2 604 617 €,
- Contrats de prestations Location immobilières et charges associées, entretien et réparation de bâtiments publics : 5 535 024 €.



2.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel ont été en 2021 de 289 millions d'euros. Par rapport à 2020, elles sont quasi-stables et ne progressent que de 0,24 % :

Libellé	CA 2020	CA 2021
Masse salariale	269 105 339	269 720 209
Rémunération des vacataires	12 364 324	12 670 302
Restauration administrative	6 352 901	6 049 323
Maitres-nageurs : surveillance baignade	270 000	270 000
Autres charges	547 991	338 674
Total des charges de personnel	288 640 555	289 048 508

Cette stabilité a été permise par la politique de maîtrise de la masse salariale engagée par la Ville de Nice consistant à interroger systématiquement les remplacements d'agents et à adapter les moyens alloués aux nouvelles formes de travail.

Ces efforts de gestion n'ont, en aucun cas, entraîné une limitation des dépenses prévues pour l'amélioration de la qualité des services ou le bien-être et le pouvoir d'achat des agents. La Ville a ainsi mis en œuvre sur cette période :

Des dépenses nouvelles obligatoires :

- La dernière année de mise en œuvre des mesures prévues par le Protocole national « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière, pour un montant de 1,2 million d'euros ;
- La progression réglementaire de carrières des agents (avancements d'échelons), la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), pour un montant total de 1 million d'euros ;
- Le reclassement des premières échelles indiciaires et l'augmentation du SMIC au 1^{er} octobre 2021, pour un montant de 0,1 million d'euros.

Des dépenses nouvelles liées à la politique de la Ville de Nice en faveur du « bien-être et de la qualité de vie au travail » et de la prévention de la précarité :

- La valorisation de l'investissement des agents et la reconnaissance de leurs compétences et expériences demeure une priorité pour la ville de Nice qui, au travers des avancements de grades, promotions internes et nominations après réussite à concours, y a consacré en 2021 un budget de 0,2 million d'euros ;
- L'octroi d'une prestation d'action sociale nouvelle en faveur des agents via des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël et de fin d'année, pour un montant de 0,3 million d'euros ;

Au-delà des nouvelles mesures en faveur des agents, il est à noter dans l'analyse des évolutions de la masse salariale que plusieurs changements de périmètres ont eu lieu en cours d'année 2021 avec :

- la reprise en gestion en septembre 2020 de l'activité « d'enlèvement, de déplacement et de gardiennage de véhicules sur toute la commune de Nice », dont le coût a été supporté en année pleine en 2021, soit un surcoût de 0,4 million d'euros supporté par le budget annexe dédié ;



- la participation active de la ville de Nice à la vaccination de la population locale, en soutien de l'Agence de sécurité sanitaire et environnementale métropolitaine, pour un coût de 1 million d'euros.

2.3. Les autres dépenses de fonctionnement

2.3.1. Les charges de gestion courante

Ces charges regroupent les subventions versées aux associations et aux budgets annexes, les participations aux organismes extérieurs, les créances éteintes, les admissions en non-valeur, les indemnités des élus et les frais de fonctionnement des groupes.

D'un montant total de 97,9 millions d'euros, ces charges se ventilent ainsi :

Les subventions versées aux associations par politique publique :

Libellé	CA 2020	CA 2021
Services généraux	450 667	423 160
Sécurité et salubrité publique	34 530	156 550
Enseignement - Formation	4 724 356	4 713 927
Culture	4 128 309	4 163 293
Sports et Jeunesse	10 780 213	12 391 723
Interventions sociales et santé	1 272 514	1 100 022
Famille	2 289 700	1 957 200
Aménagement et services urbains, environnement	84 300	91 710
Développement touristique et attractivité de la Ville	61 920	-
Total	23 826 509	24 997 584

Les participations obligatoires, subventions au CCAS et aux budgets annexes, et diverses charges de gestion courante :

Ces dépenses traduisent, pour l'essentiel, le soutien du budget principal de la Ville de Nice à diverses entités. Ainsi, elles comprennent la subvention au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour un montant identique à celui de l'exercice 2020 (25,36 millions d'euros). La subvention apportée au Centre communal d'action sociale (CCAS) qui a été légèrement supérieure à celle de 2020 (19 millions d'euros). Les subventions versées aux budgets annexes (Fourrière et Opéra) qui sont en ligne avec les montants de l'exercice précédent.

L'évolution globale de ces charges repose sur l'enregistrement de créances admises en non-valeur ou éteintes, et le soutien que le budget principal apporte au budget annexe Acropolis-Nikaïa en raison de l'impact de la crise sanitaire.



Libellé	CA 2020	CA 2021
Créances admises en non-valeur		555 541
Créances éteintes		461 453
Service d'incendie	25 360 269	25 360 269
Caisse des écoles	25 000	50 000
Subvention versée au C.C.A.S.	18 397 142	19 000 000
Subvention au budget annexe de l'Opéra	16 511 020	16 379 774
Subvention au budget annexe de la fourrière	626 162	300 000
Subvention au budget annexe Acropolis Nikaïa		4 255 249
Université Côte d'Azur		222 800
Indemnités, cotisations et frais de mission des élus ...	2 760 668	2 421 866
Total	63 680 261	69 006 952

Les autres contributions obligatoires d'un montant de 3 512 950 € regroupent :

- les frais de formation des agents : formations obligatoires, sécurité, d'armement ;
- les frais de scolarité des enfants Niçois inscrits dans des écoles d'autres communes ;
- l'achat de places d'accueil de crèches auprès de gestionnaires privés.

La comparaison avec l'exercice 2020 est affecté par les effets de la crise sanitaire. Par exemple, certaines formations (dans le secteur de la sécurité) prévues initialement en 2020 ont été reportées sur l'exercice 2021.

Libellé	CA 2020	CA 2021
Sécurité Prévention	39 132	206 019
Ecoles maternelles	-	49 400
Enseignement du 1 ^{er} degré	117 676	117 392
Restauration Scolaire	-	26 120
Petite Enfance	2 822 220	3 114 018
Total	2 979 027	3 512 950

Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'établissent à 357 198 € (contre 437 310 € en 2020).

2.3.2. Des frais financiers en baisse de plus d'un million d'euros par rapport à 2020

Les charges financières (intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie) s'élèvent à 11 millions d'euros (soit seulement 2 % des dépenses réelles de fonctionnement). Elles sont, une nouvelle fois, en baisse par rapport à l'exercice précédent (12,2 millions d'euros en 2020).

Cette baisse est permise par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La politique de gestion active des encours menée par la collectivité,
- La baisse du coût des emprunts nouveaux grâce à des taux d'intérêt historiquement bas permettant d'obtenir de nouvelles lignes entièrement sécurisées dans des conditions très favorables.



2.3.3 – Les atténuations de produits

Ce chapitre enregistre pour l'essentiel le versement par la Ville de 2,4 millions d'euros au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), ainsi que des restitutions en application de dégrèvements fiscaux liés à la taxe d'habitation pour 500 369 €, ou liées à la fiscalité des casinos (79 111 €).

2.3.4 - Les charges exceptionnelles

En raison de leur caractère exceptionnel, la comparaison d'un exercice à l'autre du montant de ces charges est peu pertinente. En 2021, elles s'élèvent à 10,3 millions d'euros. Elles enregistrent notamment l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs, le versement de secours et dots, de bourses de scolarité, de dotations aux lauréats de la 12^{ème} édition du concours des trophées de l'environnement, etc.



Section d'investissement

3. Les recettes d'investissement

3.1. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues en 2021 par la ville de Nice s'élèvent à 5,3 millions d'euros et se répartissent comment suit :

	Objet de la subvention	Montant (en €)
ETAT	Bornes d'appel d'urgence	250 512
	Equipement radios portatifs	10 000
	Acquisition de caméras piétons	3 000
	Travaux - piscine Jean Bouin	14 705
	Etudes géotechniques (Colline du château, J. Raybaud, route du Mont Boron)	120 397
	ANRU Square Colonel Jeanpierre	12 263
	Réfection Monte-charge du MAMAC	4 000
	Acquisition patrimoine photographique (Negresco)	625
	Climatisation de la salle de stockage des bobines - Halle Spada	2 933
	Chaudières de 8 écoles	33 333
	Création préaux 10 écoles	9 583
	Travaux Huisserie 6 crèches	10 800
	Travaux de sécurisation (226 Rte de Turin, Allée Maeterlinck, impasse des liserons)	469 531
	Réfection Musée Chéret	1 500
	Total ETAT	943 182
REGION SUD, Provence Alpes Côte d'Azur	Aménagement du parc urbain du RAY	539 000
	Etude diagnostic - Monastère de Cimiez	11 125
	Aménagement du Centre anti-COVID sur le site de Vauban	11 809
	Colline du château	13 000
	Restauration d'œuvres	5 500
	Projet de Grand parc paysager plaine du Var	250 000
	Travaux de sécurisation - Chute de pierres	98 500
	Total REGION SUD	928 934
Département des Alpes Maritimes	Travaux pour l'Observatorium	79 452
	Restauration Eglise Gairaut	44 470
	Locaux annexes - Terrain de football du Ray	203 739
	Travaux de sécurisation - Chute de pierres et falaise Bon voyage	124 564
	Total Département	452 224



Caisse d'Allocations Familiales	Travaux dans les crèches	468 534
The YOMIURI SHIMBUN	Création d'une exposition	150 000
Agence Nationale du Sport	Création plateau sportif des Santolines	37 000
Fondation pour la mémoire	Edification mur Colline du château	45 000
SNC Nice Ilots du Littoral	Projet urbain quartiers Est de Nice - 109	2 133 098
SNCF Réseau	Financement de travaux de prévention de chutes de blocs rocheux (Secteur Bon voyage)	120 000
KUNSTHALLE ZU KIEL	MAMAC Création - Exposition 'She-Bam Pow POP Wizz'	21 280
Total Autres		2 974 912
Total des subventions d'investissement		5 299 252

3.2. Les autres financements extérieurs

En 2021, la Ville de Nice a souscrit pour 67,5 millions d'euros d'emprunts nouveaux, intégralement en taux fixe. S'y ajoute une opération de refinancement sur le long terme de l'emprunt relais (15 millions d'euros) qu'elle avait contracté pour 2 ans en 2019 lors de l'acquisition du site de l'Hôpital-Saint-Roch.

Le compte 165 enregistre les cautions déposées auprès de la Ville de Nice pour un montant de 76 024 € (Cautions liées à des contrats de location).

3.3. Les autres recettes d'investissement

Les dotations, fonds et réserves, contribuent aux recettes réelles d'investissement avec les montants suivants :

- la couverture du besoin de financement (compte 1068) résultant de l'arrêté des comptes de l'exercice 2020. Le montant qui avait été affecté s'élève à 6 683 099 €.
- le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçu en 2021 pour un montant de 5 621 314 €,
- la taxe d'aménagement de 16 369 €.

La Ville a également perçu des recettes au titre des immobilisations financières, qui s'élèvent à environ 7,4 millions d'euros. Elles comprennent :

- les remboursements perçus au titre de la convention de gestion de la dette globalisée conclue avec la Métropole pour 6 415 051 €,
- les remboursements perçus dans le cadre du dispositif de Prêt à Taux Zéro communal (PTZ) pour 174 399 €,
- les recettes perçus au titre du protocole de cession du réseau câblé pour 750 000 €,
- diverses opérations financières pour 6 380 €.

La Ville a enfin constaté dans ses comptes 2021 les remboursements perçus au titre des opérations réalisées pour compte de tiers par la Ville (60 668 €) et des régularisations sur exercices antérieurs pour 17 902 €.



4. Les dépenses d'investissement

L'année 2021 a été marquée par l'inscription de Nice au patrimoine mondial de l'humanité en tant que ville de la villégiature d'hiver de Riviera. Cette inscription conforte la stratégie d'investissement entamée depuis 2008 avec plus de 1,2 milliard d'euros investis pour embellir, restaurer et faire rayonner la cité. C'est dans cette dynamique que la Ville de Nice a poursuivi sa politique d'investissement à hauteur de 75 millions d'euros en 2021. Ce montant se répartit selon les politiques publiques suivantes :

Le rayonnement culturel : 14,5 millions d'euros

L'exécution des dépenses d'équipement en 2021 confirme l'ambition de la ville de Nice en matière de politique culturelle avec 14,5 millions d'euros de dépenses réalisées du fait notamment de l'entrée dans une phase active des principaux projets :

- La réalisation du Pôle culturel Saint-François, inauguré en avril 2022 : 8 millions d'euros,
- Le plan de rénovation des musées : 1,1 million d'euros,
- L'acquisition et l'installation de la structure éphémère « La Cuisine » à l'ouest de Nice avec un acompte d'environ 800 000 euros dont le solde sera payé en 2022,
- Des travaux de rénovation des bâtiments culturels pour environ 1 million d'euros,
- Ou encore la poursuite des travaux des studios riviera de la Victorine pour 1 million d'euros.

Libellé des opérations	CA 2021 (en €)
Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	1 076 702,01
Total AP 3010 : Travaux de sécurité des bâtiments culturels	1 076 702,01
Projet 109	453 138,47
Total AP 3012 : Projet 109	453 138,47
Acquisition d'œuvres	345 023,52
Autres dépenses	566 381,08
Total AP 3013 et 3014 : Equipement culturels et œuvres d'arts	911 404,60
Acquisition et équipement des salles de spectacles	105 301,78
Studios de la Victorine	1 049 926,03
Total AP 3015 : Equipement et rénovation salles de spectacles	1 155 227,81
Plan Musées	1 083 641,64
Total AP 3018 : Plan Musée	1 083 641,64
Palais des Arts et de la Culture	442 118,18
Théâtre éphémère "La Cuisine"	794 069,33
Total AP 3019 : Grands projets artistiques et culturels	1 236 187,51
Mise en valeur du patrimoine bâti	8 582 246,40
Total AP 8013 : Mise en valeur du patrimoine bâti	8 582 246,40
Total Rayonnement culturel	14 498 548,44

La valorisation du patrimoine : 5,7 millions d'euros

La poursuite à un niveau comparable à celui de 2020 de la politique de valorisation du patrimoine avec notamment :

- Les subventions accordées aux copropriétés pour la rénovation de leurs façades : 1,5 million d'euros,
- Le remboursement des travaux effectués par la Métropole pour le compte de la Ville dans le cadre du projet « Cité du parc » (Cours Jacques Chirac) : 540 000 euros,



- Des travaux de rénovation effectués sur le patrimoine privé de la Ville pour 1,5 million d'euros.

Libellé des opérations	CA 2021 (en €)
Aménagement de la Cité du Parc	540 920,56
Rénovation des façades et autres dépenses d'architecture	1 546 662,82
Total AP 8010 : Travaux de réhabilitation architecture	2 087 583,38
Travaux éclairage décoratif	22 798,44
Total AP 8011 : Plan éclairage décoratif	22 798,44
Mise en valeur du patrimoine bâti	1 576 664,31
Total AP 8013 : Mise en valeur du patrimoine bâti	1 576 664,31
Restauration de l'abbaye Saint-Pons	109 779,91
Travaux de conservation des bâtiments culturels	299 260,90
Total AP 8014 : Travaux du patrimoine culturels	409 040,81
Acquisition fonds de commerce	703 733,61
Acquisition Palais de Belgique	323 538,00
Total AP 8015 : Acquisition et droit de préemption	1 027 271,61
Rénovation et conservation des cimetières	399 607,08
Total AP 8211 : Travaux de maintenance des Cimetières	399 607,08
Rénovation et aménagement sur les concessions de cimetières	212 665,90
Total AP 8214 : Construction et rénovation de caveaux	212 665,90
Total Valorisation du patrimoine	5 735 631,53



Le verdissement de la ville : 4,8 millions d'euros

La ville poursuit son effort en faveur de la transition écologique avec plus de 4,8 millions d'euros d'investissement sur cette année, dédiés notamment aux opérations suivantes :

- La rénovation des squares et la réalisation de nouveaux espaces verts,
- Le développement des plantations d'alignement pour 625 100 €,
- Le verdissement des cours d'école dans 6 écoles élémentaires (Acacias, Arziari, les Beaumettes, Fouont Cauda, Pasteur et Knecht) et dans 4 écoles maternelles (Bon Voyage, Bischoffsheim, Dubouchage et les Moulins) :
- La réalisation d'études de sol et de diagnostics préalables au prolongement de la promenade du Paillon : 416 900 €,
- La finalisation des travaux du parc urbain du Ray,
- Des acquisitions nécessaires à la maîtrise foncière dans la perspective de la réalisation du Grand parc paysager de la plaine du Var

Libellé des opérations	CA 2021 (en €)
Total AP 8110 : Travaux de conservation des espaces verts de proximité	896 281,96
Aménagement d'aire de débat pour chiens	22 839,00
Réaménagement des squares et des aires de jeux	399 996,73
Total AP 8111 : Rénovation des espaces verts de proximité	422 835,73
Création espaces verts urbains	629 203,99
Total AP 8112 : Création espaces verts urbains	629 203,99
Réhabilitation du front de mer	71 957,22
Total AP 8113 : Rénovation des grands espaces	71 957,22
Réalisation du Parc Urbain Paysager du Ray	843 629,56
Total AP Création du parc urbain du Ray	843 629,56
Aménagement et conservation du Parc Phoenix	99 994,12
Total AP 8115 : Conservation et aménagement du parc Phoenix	99 994,12
Aménagement de la colline du château	299 984,02
Total AP 8116 : Aménagement paysager de la colline du château	299 984,02
Grand parc paysager de la plaine du var	585 522,77
Total AP 8117 : Grand parc paysager de la plaine du var	585 522,77
Verdissement des cours d'écoles	471 950,10
Verdissement des crèches	126 438,18
Total AP 8118 : Verdissement de la ville	598 388,28
Prolongement de la promenade du Paillon	416 899,72
Total AP 8119 : Prolongement de la promenade du Paillon	416 899,72
Total Verdissement de la ville	4 864 697,37



La prévention et la sécurité : 6 millions d'euros

La Ville de Nice a poursuivi ses actions de prévention et de sécurisation de l'espace public. Hors opération foncière de l'hôpital Saint-Roch, les crédits consacrés à cette politique publique demeurent stables à travers différentes acquisitions dont :

- 4 000 caméras de vidéosurveillance reliées au Centre de Supervision Urbaine (CSU) soit 1 caméra pour 88 habitants et 54 caméras au km² et 1 392 boîtiers d'alerte reliés au CSU pour près de 3 millions d'euros,
- La modernisation des équipements de la Police municipale : 539 197 €,
- Les travaux de confortement des falaises : 1,4 million d'euros.

Libellé des opérations	CA 2021 (en €)
Programme de vidéosurveillance	2 989 409,36
Total AP 1010 : Développement de la vidéosurveillance	2 989 409,36
Equipement de la Police municipale	539 197,14
Total AP 1011 : Equipement de la Police Municipale	539 197,14
Sécurisation et installation d'alarmes anti-intrusion	652 409,71
Travaux de confortement des falaises	1 441 059,18
Total AP 1012 : Prévention des risques urbains	2 093 468,89
Acquisition des horodateurs pour le stationnement payant sur voirie	211 842,12
Total AP 1014 : Acquisition	211 842,12
Hôpital Saint-Roch - études de programmation	126 414,65
Total AP 1015 : Hôtel des Polices Saint-Roch	126 414,65
Total Prévention et sécurité	5 960 332,16



La vie scolaire : 10,7 millions d'euros

Le secteur de la vie scolaire reste une priorité du mandat avec les différentes opérations qui visent à rénover et moderniser les écoles pour améliorer le confort des élèves et faciliter leurs apprentissages. Ce sont 30 % de crédits supplémentaires qui ont été investis en 2021 par rapport à 2020, soit un total de 10,7 millions d'euros dédiés notamment :

- aux travaux de modernisation des bâtiments scolaires,
- au remplacement de chaudières à fioul pour une meilleure performance énergétique,
- au démarrage des travaux de l'extension et de la restructuration du Groupe Scolaire Ray-Gorbella,
- à la mise en œuvre du plan d'équipement des écoles avec notamment les travaux de modernisation des climatisations, le remplacement des huisseries et de protection solaire.

Libellé des opérations	CA 2021 (en €)
Groupe scolaire Saint-Isidore	60 803,66
Total AP 2010 : Création des écoles	60 803,66
Extension du Groupe Scolaire Ray-Gorbella	379 381,98
Restructuration du Groupe Scolaire de la Corniche Fleurie	135 766,70
Total AP 2011 : Extension / Restructuration des écoles	515 148,68
Groupe Scolaire les Magnolias - Réfection de la cuisine	49 536,00
Mises aux normes des cantines scolaires	858 594,63
Plan d'équipement de la cuisine centrale	522 502,16
Plan d'équipement des écoles	1 770 945,64
Plan numérique des écoles	876 516,20
Remplacement de chaudières des écoles	687 086,26
Rénovation des écoles	1 984 978,60
Travaux de rénovation des bâtiments scolaires	3 238 908,57
Total AP 2012 : Aménagement, mise en conformité et équipement des écoles	9 989 068,06
Travaux de construction de la nouvelle cuisine centrale	123 569,55
Total AP 2013 : Travaux Création Cuisine Centrale	123 569,55
Etudes centre multi-accueil de l'ouest	12 891,19
Centre Multi-accueil de l'Ouest Nice Méridia	12 891,19
Total Vie scolaire	10 701 481,14



La jeunesse, les loisirs et le sport : 10,1 millions d'euros

Le domaine du sport, de la jeunesse et des loisirs est un des lieux d'expression de la politique de proximité que la Ville de Nice mène activement. Elle y a consacré plus de 10 millions d'euros soit une hausse de 3,7 millions d'euros par rapport à l'année 2020. C'est dans ce cadre que de nombreux équipements sportifs ont bénéficié d'une rénovation de leurs équipements (réfection des revêtements synthétiques des stades de l'Ouest et Méarelli, modernisation du système d'éclairage du stade des Arboras, réfection des installations du Tennis Club Méditerranée, équipement de la cité des sports, etc.).

Par ailleurs, la rénovation de l'Observatorium a été achevée, et les centres AnimaNice ont bénéficié également de travaux de modernisation pour plus de 400 000 €.

Libellé des opérations	CA 2021 (en €)
Aménagement de la Maison de l'Etudiant	67 059,62
Observatorium - Tranche 2	499 740,15
Total AP 2312 : Grandes Opérations Enseignement Supérieur	566 799,77
Centres AnimaNice - Aménagement et modernisation des matériels	102 202,16
Centres AnimaNice - Travaux de rénovation et de mises aux normes	84 554,56
Equipement des Centres AnimaNice	216 412,09
Total AP 4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs	403 168,81
Quartier du Ray - Salle de Dojo - Acquisition en VEFA	662 733,90
Total AP 4110 : Créations équipements sportifs	662 733,90
Aménagement et équipement du complexe sportif des Combes	209 932,94
Aménagement et équipement du complexe Jean Bouin	170 715,10
Aménagement et équipement du complexe sportif du Mercantour	96 672,53
Cité des sports - Travaux d'aménagement	2 331 128,78
Extension des locaux de la base nautique	63 786,31
Plan de rénovation des piscines	182 592,47
Rénovation des installations du Tennis Club Méditerranée	254 478,19
Rénovation du complexe des Arboras	1 262 962,11
Travaux de renouvellement des terrains synthétique	989 616,42
Autres travaux de rénovation des installations sportives	2 934 801,28
Total AP 4112 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives	8 496 686,13
Total Jeunesse, loisirs, et le sport	10 129 388,61



La politique de solidarité et de cohésion sociale : 11,5 millions d'euros

La politique de solidarité et de cohésion sociale de la ville de Nice s'exprime aux travers notamment des aides aux bailleurs sociaux qui ont été portées de 4 millions d'euros en 2020 à plus de 6,3 millions d'euros en 2021. Cette politique publique accompagne également les programmes de politique de la Ville (ANRU, Plan National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés), le développement de l'accessibilité des bâtiments publics mais aussi l'amélioration des conditions d'accueil de la petite enfance.

Libellé des opérations	CA 2021 (en €)
Travaux d'accessibilité et de mises normes des bâtiments	987 722,12
Total AP 5010 : Mise en accessibilité des bâtiments	987 722,12
Subventions aides aux bailleurs	6 358 839,26
Total AP 5213 : Aide aux bailleurs sociaux	6 358 839,26
Bibliothèque des Moulins - Acquisition en VEFA	523 079,48
Total AP 5214 : ANRU des Moulins	523 079,48
Crèche Colonel Jeanpierre - Acquisition en VEFA	466 482,59
Square du Colonel Jean-Pierre	507 852,37
Total AP 5216 : Plan National de Requalification Notre Dame	974 334,96
Renouvellement du matériel de la petite enfance, solidarité et santé publique	
Total AP 5231 et 5232 : Amélioration de la qualité de vie et santé publique	304 550,23
Aménagement et intervention pour la Proximité	790 668,76
Total AP 5301 : Aménagement et intervention pour la proximité	790 668,76
Crèche eau vive - Travaux d'extension	858 574,08
Rénovation des bâtiments de la petite enfance	689 981,01
Total AP 6012 : Création, extension, et aménagement des crèches	1 548 555,09
Total Politique du handicap, de l'accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité, et la petite enfance	11 487 749,90



La mise en conformité des bâtiments publics : 4,2 millions d'euros

La ville de Nice a réalisé en 2021 la relocalisation de l'association des Restos du Cœur mais également le développement de la Gestion technique centralisée et la sécurisation des bâtiments publics, ainsi que du DATA CENTER.

Libellé des opérations	CA 2021 (en €)
Travaux de rénovation	911 845,67
Total AP 0110 : Travaux réhabilitation bâtiments	911 845,67
Centre informatique	382 017,67
Gestion technique centralisée des bâtiments	382 030,60
Travaux sécurité chauffage et incendie	86 631,62
Total AP 0111 : Travaux sécurité électrique chauffage	850 679,89
Aménagement des locaux de la Police municipale	60 153,36
Travaux de sécurisation des bâtiments publics	2 083 456,65
Total AP 0112 : Réhabilitation et aménagement des locaux administratifs	2 143 610,01
Contrôle d'accès et rehaussement des grilles	66 403,53
Mise en sécurité bâtiments administratifs et scolaires	131 376,26
Travaux de sécurisation des bornes sensibles	125 308,92
Total AP 0113 : Sécurisation des bâtiments publics	323 088,71
Total Mise en conformité des bâtiments publics	4 229 224,28

La modernisation de l'administration : 7,5 millions d'euros

En ligne avec 2020, en 2021, la ville de Nice a consacré 7,5 millions d'euros à la modernisation de son administration. En particulier, elle a souhaité investir pour répondre aux enjeux de transformation et de transversalité du numérique ainsi qu'aux objectifs de résilience et de sécurisation du système d'informations, en permettant dans un contexte de crise sanitaire un déploiement accéléré du travail. Elle a notamment sécurisé l'infrastructure technique en renouvelant les composants réseau et étendant la capacité de stockage.

Libellé des opérations	CA 2021 (en €)
Acquisition de matériel informatique	5 464 421,66
Acquisition de mobiliers et matériels	769 874,00
Acquisition de véhicules	966 028,00
Total AP 0211 : Equipement et matériel administration	7 200 323,66
Equipement pour la vie associative	4 520,16
Relation Publiques - Autres acquisitions de matériel	306 340,17
Total AP 0212 : Qualité Services Publics aux Citoyens	310 860,33
Total Modernisation de l'administration	7 511 183,99



5. La situation des encours au 31/12/2021

5.1. Un recours exclusif aux taux fixes pour sécuriser les enveloppes de financement

En 2021, le montant des nouveaux emprunts bancaires s'établit à 67,5 millions d'euros afin de financer le programme dynamique d'équipements de la Ville de Nice. Ces nouveaux encours ont été souscrits intégralement à taux fixe pour profiter des opportunités d'une période de taux très faibles :

Prêteur	Montant emprunté (en €)	Conditions financières
Arkéa Banque	10 000 000	Taux fixe 1,05% annuel sur 25 ans
La Banque Postale	10 000 000	Taux fixe 1,12% annuel sur 25 ans
La Banque Postale	4 600 000	Taux fixe 1,12% semestriel sur 25 ans
La Banque Postale	10 000 000	Taux fixe 0,93 % annuel sur 20 ans
La Banque Postale	3 500 000	Taux fixe 0,93 % annuel sur 20 ans
Crédit Agricole PCA	10 000 000	Taux fixe 1,14 % annuel sur 20 ans
Société Générale	19 370 000	Taux fixe 1,02% annuel sur 20 ans
Ensemble des prêteurs	67 470 000	

S'y ajoutent 15 millions d'euros d'emprunts bancaires, mais qui viennent en substitution du prêt relais souscrit en 2019 pour l'acquisition foncière de l'hôpital St-Roch (cf. infra).

Conformément aux contrats signés, le remboursement du capital s'est élevé en 2021 à 44,3 millions d'euros, soit une annuité totale de 55,3 millions d'euros qui se répartit comme suit :

Emprunts bancaires en euros	39 522 288	
Emprunts afférents aux PPP	4 724 684	
Emprunts Caisse allocations familiales	47 475	
Sous-total remboursement du capital		44 294 447
Intérêts bancaires réglés à l'échéance	6 766 371	
ICNE (intérêts courus non échus)	-240 000	
Intérêts ligne de crédit	6 890	
Intérêts afférents aux PPP	4 488 220	
Sous-total intérêts		11 021 481
TOTAL ANNUITE 2021		55 315 928



5.2. Une structure d'encours saine

Au 31 décembre 2021, les différents encours se décomposent en :

- 413 113 918 € au titre du financement bancaire des dépenses d'équipement ;
- 91 018 960 € au titre du financement de la construction de l'Allianz Riviera assuré par un PPP (Partenariat Public Privé) ;
- 10 000 000 € de paiement différé constaté comptablement en écriture d'ordre dans le cadre de l'acquisition de l'Hôpital Saint Roch.

5.2.1. L'évolution par type d'encours :

Encours bancaire

	2018		2019		2020		2021	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Fixes	241 125 930	65,42%	224 237 228	61,67%	234 925 215	63,46%	303 281 658	73,4%
Variables	127 430 905	34,58%	138 703 293	38,22%	135 288 466	36,54%	109 832 260	26,6%
Structurés	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	368 556 835	100%	362 940 521	100%	370 213 681	100%	413 113 918 (*)	100%

(*) Dont 15 millions d'euros de refinancement bancaire de long terme du crédit relais de 2 ans qui avait été souscrit lors de l'acquisition du foncier de l'Hôpital St-Roch.

Encours PPP

	2018		2019		2020		2021	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Fixes	105 172 024	100%	100 463 812	100%	95 743 644	100%	91 018 960	100%
Variables	-	-	-	-	-	-	-	-
Structurés	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	105 172 024	100%	100 463 812	100%	95 743 644	100%	91 018 960	100%

Encours lié à l'acquisition de l'Hôpital Saint Roch

	2018		2019		2020		2021	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Paiement différé			25 000 000	62,5%	10 000 000	40 %	10 000 000	100 %
Crédit relais			15 000 000	37,5 %	15 000 000	60 %	0	0 %
TOTAL			40 000 000	100%	25 000 000	100%	10 000 000	100%

L'encours en crédit relais (sur 2 ans in fine), contracté en 2019 pour 15 millions d'euros a été refinancé en encours bancaire sur 20 ans en 2021 en taux fixe à 0,97 %. S'agissant d'un refinancement, l'opération est équilibrée en dépenses et en recettes (compte 166). Elle est donc neutre budgétairement.



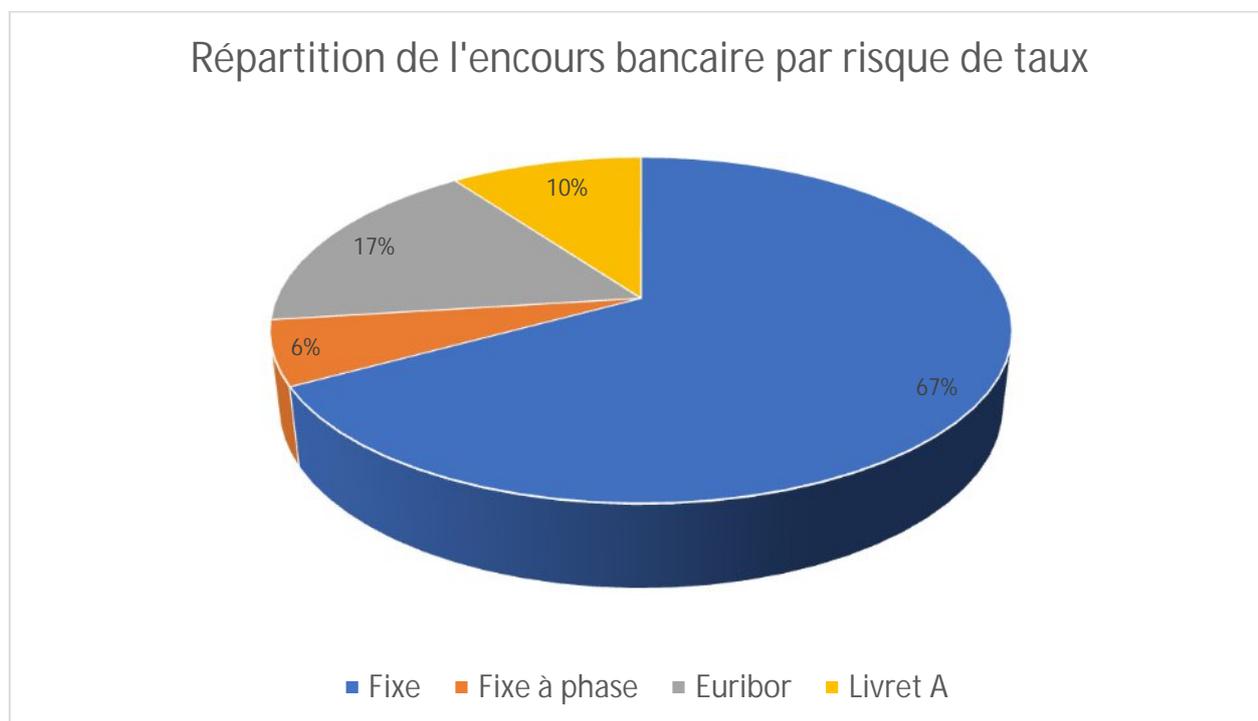
5.2.2. Des prêteurs diversifiés

La composition de l'encours repose sur des prêteurs diversifiés :

Prêteur	Capital Restant Dû (CRD)	
	En € au 31/12/2021	En %
SFIL –CAFFIL- BANQUE POSTALE	166 166 137 €	40,22 %
GROUPE CREDIT AGRICOLE	59 176 069 €	14,32 %
GROUPE CAISSE d'EPARGNE/CFF	57 443 048 €	13,90 %
SOCIETE GENERALE	39 604 785 €	9,59 %
ARKEA	31 454 969 €	7,61 %
CAISSE DES DEPOTS	18 535 658 €	4,49 %
RIVAGE INVESTMENT	16 062 500 €	3,89 %
CREDIT COOPERATIF	10 032 024 €	2,43 %
PBB	7 683 363 €	1,86 %
Autres prêteurs	6 955 365 €	1,68 %
Ensemble des prêteurs	413 113 918 €	100 %

5.2.3. Des emprunts sécurisés

100 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler de bonne conduite (73 % de l'encours est à taux fixe et 27 % en taux variable).



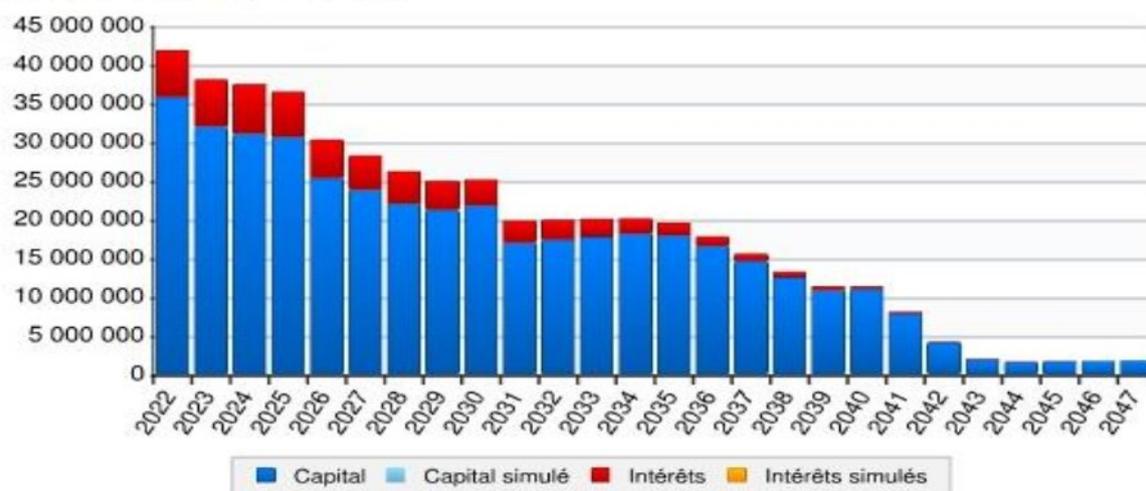
5.2.4. Un profil d'extinction de la dette conforme aux standards

Le stock des emprunts de la Ville de Nice présente un rythme d'extinction conforme à la moyenne nationale. En effet, les durées résiduelles moyennes généralement observées sur les collectivités, oscillent autour de 14 ans et 3 mois¹ contre 14 ans 9 mois pour Nice.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
413,1 millions d'euros	1,64%	14 ans 9 mois	8 ans 5 mois	73

Profil d'extinction de l'encours bancaire de la ville de Nice au 31/12/2021

Flux de remboursement



¹ Source Observatoire Finance Active

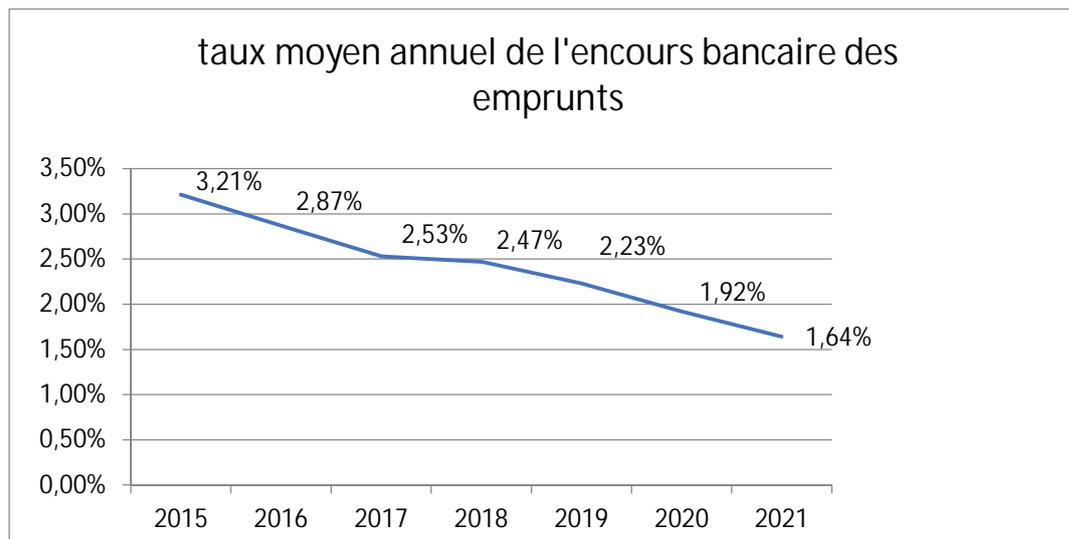


5.3. Une gestion performante des encours

La gestion des encours de la Ville bénéficie à la fois d'une conjoncture favorable des taux mais également d'une gestion active de l'encours par les services pour saisir toutes les opportunités d'arbitrage et de sécurisation de l'encours de la collectivité.

5.3.1 - Un taux moyen en baisse pour la sixième année consécutive

La baisse des taux de marché et la politique de gestion active menée par la Ville ont permis une nouvelle fois de baisser le taux moyen de la dette tout en conservant le même niveau de sécurisation de ses contrats (aucun emprunt structuré) :



5.3.2. La gestion active des encours

Afin de se prémunir d'une hausse éventuelle des taux dans un contexte de marché très incertain, une action de passage à taux fixe d'une partie de l'encours indexé sur taux révisables Euribor et Livret A, a été entreprise lors du dernier trimestre 2021 sur les volumes et conditions suivantes :

- Sécurisation encours indexé sur Euribor vers taux fixe : volume de 43 millions d'euros. Conditions financières : taux fixe entre 0,68 % et 1,01 % selon une durée partielle ou résiduelle
- Sécurisation encours indexé sur Euribor vers Euribor avec un taux plafond : volume de 11 millions d'euros. Conditions financières : taux plafond (cap) à 1,5 % sur Euribor jusqu'en 2027.
- Sécurisation encours indexé sur Livret A vers taux fixe : volume de 15 millions d'euros. Conditions financières : taux fixe entre 1,17 % à 1,23 % selon durée résiduelle.

Ces actions, à savoir d'une part la gestion active de l'encours des emprunts et d'autre part la mobilisation de 100 % des besoins de financement 2021 en taux fixe, ont permis de porter la part des emprunts bancaires à taux fixe ou taux plafonné de 63 % fin 2020 à 73 % fin 2021 (hors emprunts nouveaux 2022).



Budget annexe de l'Opéra

Le budget annexe de la régie autonome de l'opéra de Nice a été créé par délibération du 8 avril 2011. Cette régie, dotée de la seule autonomie financière, a pour mission de gérer le théâtre lyrique de l'Opéra, la Diacosmie, l'art lyrique, l'orchestre philharmonique et le ballet Nice Méditerranée, ainsi que les services, personnels et équipements nécessaires à son fonctionnement.

En 2021, le secteur culturel a encore été affecté par les conséquences des mesures sanitaires en particulier jusqu'au 19 mai 2021.

Néanmoins, l'Opéra de Nice a rouvert ses portes au public en 2021 en présentant de nombreux spectacles parmi lesquels « Werther » de Jules Massenet et « Akhnaten » de Philip Glass, et les concerts symphoniques ont été mis également à l'honneur notamment avec « Carmina Burana ».

Enfin la saison chorégraphique a égayé cette année difficile avec la présentation de différents spectacles « Entrez dans la Danse » au Théâtre de Verdure, « Black Dances Matter » ou « Don Quichotte ».

1. Section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'Opéra ont encore été marquées par la crise sanitaire. Elles se sont élevées à 19,3 millions d'euros dont l'essentiel est constitué de la subvention apportée par le budget principal (16,37 millions d'euros).

Dans le détail, les recettes du budget annexe de l'Opéra sont constituées :

- De la subvention versée par la Ville de Nice au budget annexe de l'Opéra : 16,4 millions d'euros ;
- De la subvention versée par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes en faveur du fonctionnement de l'orchestre philharmonique de Nice pour un montant de 1,8 million d'euros ;
- Des recettes de billetterie et diverses recettes liées à l'activité du budget annexe pour environ 650 000 euros ;
- De produits exceptionnels comprenant des dons divers de mécénat à hauteur de 108 355 € essentiellement ;
- Des atténuations de charges comprenant les reversements sur les tickets restaurant, des régularisations sur indemnités journalières pour 0,3 million d'euros,
- D'autres produits de gestion courantes pour 32 576 euros.



1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 18,4 millions d'euros. Elles sont constituées :

- Des charges de personnel pour 16,6 millions d'euros,
- Des charges opérationnelles permettant le bon de fonctionnement de l'Opéra avec essentiellement :
 - Les fournitures diverses : 292 288 €
 - Le gardiennage : 246 324 €
 - L'énergie et le chauffage : 161 145 €
 - Les contrats de prestations de service : 212 780 €
 - Les entretiens et maintenances diverses : 259 262 €
 - Les locations mobilières : 79 264 €
 - Les frais de publicité et de publications : 82 314 €
 - L'entretien des bâtiments : 89 867 €
 - Les frais de déplacements, missions et réceptions : 72 921 €
 - Les transports collectifs de biens : 17 161 €
 - la documentation (abonnements et achats de fonds) : 14 562 €
 - Les honoraires, assurances, banque, frais de contentieux : 99 553 €
 - Les autres charges de gestion courante (droits d'auteurs par exemple) pour un montant de 179 252 €,
 - De diverses charges exceptionnelles pour un montant de 48 551 €.

2. Section d'investissement

2.1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement ne représentent que 2 100 euros correspondant à des dépôts et cautionnements reçus.

2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 232 153 € et ont notamment permis le paiement :

- Des travaux de climatisation et d'électricité à la Diacosmie : 60 991 €,
- Des travaux sur le système de lutte contre l'incendie de l'Opéra (SSI et désenfumage) : 50 768 €,
- Des travaux d'amélioration de la sonorisation : 37 810 €,
- Des travaux d'amélioration de l'éclairage : 28 634 €.



Budget annexe Nikaïa-Acropolis

L'exercice 2021 de la régie autonome Nikaïa-Acropolis a été fortement marqué par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Le Conseil municipal a donc adopté par délibération du 25 mars 2021 une subvention d'équilibre exceptionnelle.

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (11 millions d'euros) sont composées essentiellement :

- Des produits des services vendus par les palais Acropolis et Nikaïa (locations d'espaces, billetterie, bar, restauration rapide et prestations diverses liées aux manifestations et congrès) pour 4,5 millions d'euros contre 5,3 millions d'euros en 2020,
- Une subvention exceptionnelle versée par le budget principal apportant un soutien de 4,2 millions d'euros,
- Une dotation compensatrice des pertes de recettes subies par les services publics locaux liées à la crise sanitaire : 1,8 million d'euros,
- Des recettes de location d'espace et autres produits de gestion courantes pour 191 939 €,
- De la part « salarié » des titres restaurant prélevée sur les rémunérations des agents de la régie pour environ 66 702 euros,
- Des produits exceptionnels pour 148 513 €.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges de personnel pour un montant de 4,5 millions d'euros et des charges à caractère général (4,6 millions d'euros) retraçant l'ensemble des dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des palais Acropolis et Nikaïa. Ces charges à caractère général sont principalement constituées par :

- Le gardiennage : 680 945 €
- L'énergie et le chauffage : 842 847 €
- Achats de fournitures : 146 263 €
- Les contrats de prestations de service : 890 183 €
- L'entretien et la maintenance des équipements : 759 084 €
- Les locations mobilières : 460 927 €
- Les assurances, banque, études, redevances, frais de publicité, etc. : 286 540 €
- Le nettoyage des locaux : 333 353 €
- Les frais de déplacements, missions et réceptions : 4 541 €
- Les impôts et taxes liés à l'activité : 256 526 €

Il a été constaté par ailleurs des charges financières très limitées (945 €) et des dépenses exceptionnelles à hauteur de 287 694 €. Il s'agit pour l'essentiel d'annulations de titres sur exercices antérieurs correspondant aux remboursements d'acomptes sur des manifestations ou congrès qui auraient dû avoir lieu pendant la période de fermeture en raison de la crise sanitaire.

3. La sécurisation du bâtiment

239 247 € ont été inscrits comptablement en section d'investissement en 2021 pour permettre le maintien d'une activité avec la poursuite des opérations de sécurité sur les ascenseurs du Palais Acropolis, des travaux de clôture du parvis du palais Nikaïa ou encore l'acquisition de petits matériels pour les deux équipements.



Budget annexe Fourrière automobile

Le budget annexe de la régie autonome Fourrière Automobile a été créé en septembre 2019, avec pour objectif la reprise en gestion directe du service de Fourrière automobile sur le territoire de la ville de Nice à compter du 1^{er} septembre 2020. L'exécution 2021 est donc le premier exercice comptable sur 12 mois.

1. Section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (3,2 millions d'euros) sont constituées :

- Des recettes encaissées, à la suite de la mise en fourrière des véhicules, pour 2 885 440 €,
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville de Nice pour 300 000 €,
- De la part « salarié » des titres restaurant des agents de la régie pour environ 13 717 €.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (3,2 millions d'euros) sont principalement constituées :

- Des charges de personnel pour 759 504 €,
- Des charges opérationnelles permettant le bon de fonctionnement du service avec essentiellement :
 - Les contrats de prestations de service : 1 850 439 €
 - Les locations immobilières et mobilières et les charges locatives : 494 773 €
 - L'entretien des bâtiments : 33 752 €
 - Les frais de gardiennage : 37 781 €
 - Les fluides : 10 000 €
 - Des charges exceptionnelles de 7 215 € correspondant essentiellement à des titres annulés sur exercices antérieurs

2. Section d'Investissement

La section de fonctionnement n'enregistre ni dépenses, ni recettes réelles d'investissement.



Annexe 1 : les flux inter-budgets

Pour simplifier la lecture du rapport du budget, la présentation neutralise les flux financiers inter-budgets. Ces flux, globalement neutres en dépenses et en recettes, représentent un montant de 20,9 millions d'euros et comprennent les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes Acropolis/Nikaïa, de la fourrière et de l'Opéra.

Budget	Flux	Dépenses	Recettes
		Chap. 65 - Autres charges	Chap. 74 - Subventions d'exploitation
Budget principal	Subventions aux budgets annexes	20 935 023	
Budget annexe Acropolis Nikaïa	Subvention du budget principal		4 255 249
Budget annexe de la fourrière	Subvention du budget principal		300 000
Budget annexe de l'Opéra	Subvention du budget principal		16 379 774
Total		20 935 023	20 935 023



Annexe 2 : Bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme (AP/CP)

Conformément au règlement financier en vigueur, le compte administratif est l'occasion de dresser le bilan de la gestion pluriannuelle.

Le stock d'autorisation de programme (AP)

Les autorisations de programmes correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel. Au 31 décembre 2021, le montant voté des AP s'élevait 990,5 millions d'euros, soit une hausse qui s'explique par :

- les différents ajustements intervenus en 2021 à hauteur de 185,3 millions d'euros pour couvrir les crédits de paiement jusqu'à la fin de la mandature ;
- la création d'AP pour un montant global de 116,28 millions d'euros afin de financer les projets de mandat à savoir :
 - Le prolongement de la promenade du Paillon : 75,6 millions d'euros
 - Le plan Musées : 20 millions d'euros
 - Le verdissement de la ville : 10,6 millions d'euros
 - Les grands projets artistiques et culturels : 10,1 millions d'euros
- la clôture de 2 AP d'un montant de 11,4 millions d'euros.

Compte tenu du montant des investissements sur l'exercice à hauteur de 75,1 millions d'euros et le montant des réalisations antérieures, le montant du stock d'AP à financer s'élève à 463,5 millions d'euros.

Ce stock d'AP est synthétisé par le tableau suivant par politique publique :

Libellé des Politiques Publiques	Montant du stock d'AP (en €)
Handicap et accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité et la petite enfance	64 485 459
Jeunesse, loisirs et sports	32 969 320
Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics	20 403 495
Modernisation des bâtiments publics	22 200 135
Prévention et sécurité	55 705 007
Rayonnement culturel	51 511 042
Valorisation du patrimoine	33 434 687
Verdissement de la ville	116 622 978
Vie scolaire	66 152 112
Total général	463 484 235

Le ratio de couverture des AP non mandatés

Le reste à mandater en Autorisations de Programme (AP) rapporté aux Crédits de Paiement (CP) mandatés durant l'exercice mesure le ratio de couverture des AP. Ce ratio définit le nombre d'années nécessaires à l'écoulement du stock d'AP non mandaté. Au terme de l'exercice 2021, le ratio s'établit à 6,17 années contre 3,31 années en 2020.

La hausse du ratio s'explique par l'ouverture d'AP de projets de mandat ainsi que l'ajustement à la hausse des AP afin de couvrir les CP jusqu'à la fin de la mandature.